

DELIBERATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

| |
|---------------------------------------------------------------|
| Département des Hautes-Alpes |
| Arrondissement de Briançon |
| Parc naturel régional du Queyras |
| Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017 |
| Délibération n° : 2017-71 |
| Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017 |



Objet : Décision modificative n°8 du budget général

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1voix) ;

Communes :

Abrès : Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceillac : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eyglis : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molines-en-Queyras : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Exposé des motifs :

Le projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) est bénéficiaire d'une subvention complémentaire de la part de l'État, qui va le financer à hauteur de 80% au maximum, en relation notamment avec des actions à mener par le Parc.

Afin de mener à bien ces actions n°15 et 20 prévues dans l'avenant à la convention signé le 3 mai 2017, il convient de procéder au vote de virements de crédits, complémentaires aux crédits supplémentaires votés avec la DM n°6, pour assurer l'autofinancement du Parc à hauteur de 20%.

Cette proposition de décision modificative s'intéresse aux virements de crédits en recettes.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

